
**Comité préparatoire pour la Conférence des
Parties chargée d'examiner le Traité sur la
non-prolifération des armes nucléaires en 2010**

15 juillet 2009
Français
Original : anglais

Compte rendu analytique provisoire de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 mai 2009, à 15 heures

Président : M. Chidyausiku (Zimbabwe)

Sommaire

Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Elles doivent être envoyées au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, dans la semaine suivant la date du présent document.

Les rectifications au compte rendu de la présente réunion et d'autres réunions seront publiées dans un rectificatif.

09-33345 (F)



La séance est ouverte à 15h 10.

Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire (*suite*)

1. **M. de Macedo Soares** (Brésil) dit qu'un consensus politique existe depuis 10 ans et que, pendant cette période, très peu de progrès ont été réalisés dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le premier pilier du Traité, la non-prolifération, constitue un engagement négatif et a été, dans l'ensemble, couronné de succès, ayant été renforcé par les mesures supplémentaires, y compris la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Beaucoup moins de progrès a été accompli en ce qui concerne le deuxième pilier, un engagement positif consistant à établir un monde exempt d'armes nucléaires. Le concept d'une « force de dissuasion convaincante » est encore débattu, ce qui pourrait donner l'impression que ces armes sont utiles. Le cynisme de l'impossibilité de « désinventer » les armes nucléaires néglige le fait que la communauté internationale a désinventé d'autres armes de destruction massive. Les promesses de désarmer sont généralement accompagnées de nouvelles propositions visant à limiter l'accès à l'énergie nucléaire. Le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de revêtir une importance extrême, et la vérification doit faire partie intégrante de chaque instrument concernant les armes de destruction massive.

2. Quand le Brésil a adhéré au TNP, il avait déjà renoncé aux armes nucléaires au plus haut niveau – dans sa Constitution – et les garanties généralisées avaient été déjà acceptées. Le Brésil est profondément attaché au Traité et il est prêt à intervenir activement pour préserver son intégrité et promouvoir son application

3. **M. Al-Jarman** (Émirats arabes unis), s'exprimant au nom du Groupe arabe, déclare que le Groupe attache une importance particulière à la session actuelle du Comité préparatoire, qui donne une occasion bienvenue de surmonter les divergences passées et de parvenir à un consensus avant la Conférence d'examen de 2010. En dépit de tous ses succès, le TNP n'est pas encore devenu universel en raison de la politique de « deux poids, deux mesures » menée par certains États. Cette politique a non seulement compromis les efforts visant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires mais elle a aussi porté atteinte à la crédibilité du Traité

et à sa capacité à protéger la sécurité de ses États parties au Moyen-Orient.

4. Le Groupe arabe se félicite donc des initiatives positives que le Président des États-Unis d'Amérique a récemment prises pour réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires; pour engager des négociations sérieuses avec le Président de la Fédération de Russie en vue d'effectuer de plus grandes réductions d'armements stratégiques; pour ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); et pour entreprendre des négociations en vue de la conclusion d'un traité viable sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

5. Finalement, la seule garantie que les armes nucléaires ne seront pas utilisées consiste dans leur élimination totale. Entre-temps, toutefois, la session actuelle doit mettre l'accent sur les objectifs suivants: maintenir un équilibre entre les trois piliers du TNP; élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour donner des assurances de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires; adopter un plan d'action complet pour garantir l'universalité du Traité; réaffirmer le droit inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires de développer, étudier, produire et utiliser l'énergie et la technologie nucléaires à des fins pacifiques, sous réserve de vérification par l'AIEA; relancer la Conférence du désarmement; et adopter des mesures pratiques pour garantir la pleine application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995.

6. **M^{me} Kelly** (Irlande) dit que la seule façon viable de mettre fin à la menace continue des armes nucléaires est de les éliminer. Son pays n'a cessé de demander l'établissement de priorités en matière de désarmement nucléaire et estime que les 13 mesures pratiques convenues à cet effet en 2000 restent les points de référence d'un progrès futur.

7. Le Gouvernement irlandais se félicite de l'initiative que le Président des États-Unis d'Amérique a récemment prise pour parvenir à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, notamment de son intention de renforcer le TNP, de poursuivre la ratification du TICE et de conclure un nouveau traité pour mettre fin, de manière vérifiable à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Il encourage aussi les Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie à négocier, d'urgence, un traité

qui succède au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START)

8. Un certain nombre de mesures immédiates pourraient être prises pour renforcer le TNP, y compris l'accroissement de la transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur du TICE apporterait aussi une contribution significative au régime de désarmement. Dans ce contexte, l'Irlande réitère l'appel qu'elle a lancé aux États énumérés à l'annexe 2 du TICE pour qu'ils ratifient immédiatement et inconditionnellement ce traité.

9. Au cours des 40 dernières années, le TNP a constitué le cadre essentiel du développement de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Le Traité énonce aussi les principaux droits et devoirs concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire, qui doivent également être respectés par tous ses États parties. Eu égard à l'importance constante de l'universalité du Traité, l'Irlande continue d'exhorter les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le TNP.

10. S'il est important de ne pas se laisser fourvoyer par les procédures, il est également essentiel d'identifier des secteurs où le processus d'examen du TNP peut être amélioré. À cet égard, ce qui est nécessaire c'est une approche pratique et progressive conforme au processus prévu par la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Il faut également envisager la tenue de réunions annuelles plus courtes avec l'autorité d'adopter des décisions par consensus sur les questions qui requièrent une attention immédiate.

11. **M. Shibayama** (Japon) dit que si l'on veut garantir le succès de la Conférence d'examen de 2010, il faut pleinement tirer parti de l'élan actuel vers le désarmement nucléaire. Le Japon lui-même n'a cessé de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à réaliser le désarmement nucléaire, notamment en soumettant chaque année un projet de résolution sur l'élimination totale des armes nucléaires, qui a reçu un immense soutien de l'Assemblée générale, ainsi qu'en s'employant à promouvoir l'entrée en vigueur du TICE.

12. La communauté internationale doit continuer à œuvrer à l'universalisation du TNP et, le cas échéant, coopérer pour empêcher les États parties d'abuser leurs droits légitimes en vertu du Traité. À cet égard, la République populaire démocratique de Corée devrait prendre des mesures concrètes pour appliquer la

résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité et les accords conclus aux pourparlers à six pays. La République islamique d'Iran devrait aussi prendre aussi des mesures appropriées pour regagner la confiance de la communauté internationale vis-à-vis de son programme nucléaire.

13. Le Ministre des affaires étrangères du Japon a récemment esquissé 11 points de référence clés pour le désarmement nucléaire mondial, qui pourrait devenir la fondation de la réalisation d'un consensus à la Conférence d'examen de 2010. Ces points de référence couvrent trois secteurs fondamentaux: les mesures qui doivent être prises par tous les États dotés d'armes nucléaires; les mesures qui doivent être adoptées par la communauté internationale tout entière; et les mesures visant à aider les États à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ces points de référence ont été inclus dans un document de travail que le Japon a soumis au Secrétariat. Le Gouvernement japonais souhaite aussi la tenue d'une réunion internationale sur le désarmement nucléaire mondial avant la Conférence d'examen de 2010.

14. **M. Cserveny** [Observateur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)] déclare que la communauté internationale a le profond espoir que les parties au TNP forgeront une nouvelle unité pour ouvrir la voie au succès de la Conférence d'examen de 2010. Depuis la Conférence d'examen de 2005, 25 États parties ont signé les Protocoles additionnels et ceux-ci sont entrés en vigueur pour 24 autres États parties. Ainsi, un total de 120 États parties ont signé les Protocoles additionnels sans que ceux-ci soient encore entrés en vigueur, et les Protocoles additionnels sont en vigueur pour 91 États parties. De plus, près des trois quarts des États qui ont signé des accords de garanties généralisés ont aussi signé les Protocoles additionnels, et ceux-ci sont en vigueur pour plus de la moitié des États qui ont conclu les accords de garantie. Pour maintenir ce progrès continu, il engage les États qui ne l'ont pas encore fait à signer les Protocoles additionnels et les accords de garantie et à les faire entrer en vigueur le plus tôt possible.

15. Le rapport sur l'application des garanties a été soumis au Conseil d'administration de l'Agence pour examen au mois de juin 2009. À ce jour, l'Agence a conclu que toutes les matières nucléaires sont restées affectées à des activités pacifiques pour 51 des 84 États dotés d'accords de garanties généralisées et de Protocoles additionnels en vigueur. Les experts sont

parvenus à la même conclusion pour les 70 États dotés d'accords de garanties généralisées en vigueur mais sans Protocoles additionnels.

16. Depuis mai 2009, l'Agence a continué d'appliquer les garanties en vertu de l'accord de garanties généralisées de la République islamique d'Iran et à vérifier l'exactitude et la complétude de sa déclaration. S'il est vrai que toutes les matières nucléaires déclarées dans ce pays sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques, un certain nombre de questions touchant ses activités nucléaires passées n'ont pas encore été éclaircies.

17. La République arabe syrienne a nié les allégations selon lesquelles ses installations au site de Dair Alzour, détruites par une attaque aérienne israélienne, étaient le site d'un réacteur nucléaire en construction. Bien que toutes les matières nucléaires déclarées en République arabe syrienne restent affectées à des activités pacifiques, l'Agence poursuit son travail de vérification dans ce pays, y compris son enquête quant à la nature des installations détruites.

18. L'Agence n'a pas été en mesure de parvenir à des conclusions, quelles qu'elles soient, au sujet de la République populaire démocratique de Corée, qui n'a pas signé d'accord de garanties et où les inspecteurs de l'AIEA n'ont pu exécuter aucune activité de surveillance ou de vérification depuis le 14 avril 2009.

19. Les États qui s'appuient sur l'énergie nucléaire doivent pouvoir compter sur leur capacité d'obtenir du combustible nucléaire d'une manière prévisible, stable et économique à long terme. Une douzaine environ de propositions concernant des assurances de fourniture de combustible nucléaire ont déjà été faites, y compris une intéressante proposition de la Fédération de Russie concernant une réserve d'uranium faiblement enrichi qui pourrait être utilisée par les États membres de l'AIEA.

20. L'AIEA continue à jouer un rôle clé en tant que catalyseur du développement durable et joue également un rôle de plus en plus important tant dans le régime mondial de la sécurité et de la sûreté nucléaires que dans le celui de la non-prolifération nucléaire. En 2008, un montant total de 96,4 millions de dollars É.-U. a été versé à 122 pays et territoires dans le cadre du Programme de coopération technique de l'Agence, qui est utilisé pour faire face aux priorités de développement de ses États membres. Eu égard à la sécurité et à la sûreté nucléaires, l'Agence continue de

soutenir et promouvoir le régime mondial dans ce domaine en tant que moyen d'atteindre de hauts niveaux de sécurité et de sûreté dans les activités nucléaires.

21. **M. Macedo** (Mexique) dit que, compte tenu des déclarations récentes faites par les dirigeants d'États dotés d'armes nucléaires, des négociations sur un nouveau traité de réduction des armes stratégiques visant à remplacer le traité START, et de la déclaration que le Président des États-Unis d'Amérique a faite à Prague, dans laquelle il a réitéré sa détermination d'œuvrer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, le moment est venu de réaliser des progrès sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le TNP est un instrument fondamental et sa ratification universelle constitue une priorité. Les États qui n'y ont pas encore adhéré doivent le signer le plus tôt possible.

22. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie qu'elles ne seront jamais utilisées et ne proliféreront pas. Les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre les 13 mesures pratiques contenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 (NPT/CONF.2000/28 [Parts I et II]). Ils doivent aussi s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI et accélérer l'application des documents issus des Conférences d'examen de 1995 et 2000. Les États parties doivent renforcer le régime du désarmement et de la non-prolifération, y compris en introduisant un moratoire sur les activités nucléaires militaires, en négociant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, en poursuivant les négociations sur un instrument de désarmement nucléaire juridiquement contraignant, et en concluant un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant qui donne des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

23. La ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est cruciale. Un moratoire sur les essais d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire doit être maintenu en attendant l'entrée en vigueur de ce traité. Tous les États ont le droit inaliénable, sans discrimination, de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et c'est le rôle de l'AIEA de garantir que l'énergie nucléaire est exclusivement utilisée à ces fins.

24. Le Mexique se félicite de la récente entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La création de cette zone confère une importance accrue aux pays qui ont renoncé aux armes nucléaires et exprime plus vigoureusement le désir de l'humanité de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires. Un plus grand nombre d'États devraient conclure des accords portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où elles n'existent pas encore. Pour contribuer au succès du cycle d'examen du TNP de 2010, il faudrait tenir une deuxième session de la Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires, conformément à ce qui a été convenu à la première session. Il exhorte les autres zones exemptes d'armes nucléaires de travailler ensemble pour garantir la tenue de la deuxième session, avec l'assistance du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA).

25. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan) déclare que, depuis les premiers jours de son indépendance, le Kazakhstan est fortement attaché au processus de désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires. Sa renonciation aux armes nucléaires, la fermeture de son site d'essais nucléaires et son respect des obligations internationales qui lui incombent confirment sa volonté de renforcer la coopération mondiale face à ce problème. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) doit entrer en vigueur le plus tôt possible et son régime de vérification doit être renforcé, processus auquel le Kazakhstan a contribué en mettant à la disposition de l'AIEA l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk pour l'exercice intégré d'inspections sur le terrain. Au Kazakhstan, toutes les activités nucléaires sont menées conformément aux normes de l'AIEA et sous son contrôle. Les États parties qui ne l'ont pas encore fait doivent remplir les conditions de transparence prévues dans les accords de garanties de l'AIEA, y compris en signant les Protocoles additionnels.

26. La création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues est une façon importante de garantir la durabilité du régime de non-prolifération. En réponse à l'appel que le Secrétaire général a lancé pour le règlement des questions qui entravent encore l'application efficace du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, les cinq États d'Asie centrale ont soumis un document de

travail conformément à l'article VII du Traité sur la non-prolifération (NPT/CONF.2010/PC.III/WP.12).

27. Le processus de désarmement nucléaire a stagné au cours des dernières années en raison du manque d'accord et de volonté politique, cependant, les événements récents constituent une source d'encouragement. Le Kazakhstan se félicite des promesses que les dirigeants de la Fédération de Russie et des États-Unis ont faites de réduire leurs arsenaux nucléaires ainsi que de la déclaration dans laquelle le Président des États-Unis a indiqué qu'il souhaitait l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et qu'il œuvrerait à la ratification du TICE. Bien que le TNP reste la base du régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement, ce traité n'a pas réussi à empêcher la prolifération d'armes nucléaires et l'apparition de nouveaux États nucléaires de fait, partiellement en raison du manque de progrès dans l'exécution des obligations relatives à la réduction des arsenaux nucléaires actuels.

28. La non-prolifération et le désarmement sont des processus complémentaires. Les régimes de vérification de l'AIEA doivent être renforcés, et les États qui ne l'ont pas encore fait doivent conclure des accords de garanties avec l'AIEA. Il faut conclure un nouveau traité, juridiquement contraignant, sur la réduction des arsenaux nucléaires, achever, le plus tôt possible, les négociations visant à l'établissement d'un traité non discriminatoire et universellement applicable sur l'arrêt de la production de matières fissiles et élaborer un accord international sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

29. Reconnaissant le droit de n'importe quelle nation de développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques, sous un contrôle international strict, elle souligne qu'il y a lieu de rechercher un règlement pacifique et diplomatique des différends récents concernant des programmes nucléaires. Tous les États possédant les technologies d'enrichissement doivent s'employer à internationaliser les services des centres de technologie nucléaires, sous les auspices de l'AIEA.

30. **M. Gumbi** (Afrique du Sud) dit qu'il incombe à tous les États parties de s'appuyer, d'une manière équilibrée, sur les trois dispositions interdépendantes du Traité dans. Les États dotés d'armes nucléaires ont pour obligation primordiale de réaliser le désarmement nucléaire, et les déclarations récentes ont suscité

quelques espoirs à cet égard. Un progrès sur la voie de l'entrée en vigueur du TICE et la reprise des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles créeraient le climat de confiance qui est si nécessaire. S'il est vrai que c'est le droit légitime de tous les États d'utiliser l'atome à des fins pacifiques, ce droit doit être exercé avec des assurances suffisantes pour la communauté internationale qu'il n'y a pas de détournement à des fins militaires.

31. Il incombe à tous les États parties de s'engager à fournir à l'AIEA l'appui dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat. La sécurité et la sûreté nucléaires restent importants, et il est essentiel que les conventions et les directives existantes de l'AIEA soient pleinement appliquées. Un accroissement des ressources du Fonds de coopération technique de l'AIEA pourrait aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'existence d'un réseau nucléaire illicite constitue un grave défi pour le TNP, et une action décisive est nécessaire pour le combattre, notamment en traduisant en justice les personnes impliquées.

32. La création de zones exemptes d'armes nucléaires représente une partie indispensable du désarmement et du régime de la non-prolifération, et des efforts doivent être faits pour créer ces zones dans les régions où elles n'existent pas encore. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la possibilité de l'entrée en vigueur prochaine du Traité de Pelindaba. Le TNP reste la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. L'Afrique du Sud continuera à promouvoir son application universelle. Les décisions adoptées par consensus à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et à la Conférence d'examen de 2000 devraient constituer une base solide pour le succès de la Conférence d'examen de 2010.

33. **M. Ali** (Malaisie) déclare qu'il est en faveur de l'élimination générale et complète de toutes les armes de destruction massive, sous un contrôle international efficace. Les traités multilatéraux relatifs à ces armes doivent être universels, y compris la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur

destruction et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La session actuelle du Comité préparatoire constitue la dernière étape importante dans la relance des efforts de désarmement nucléaire et de non-prolifération qui aboutiront à la Conférence d'examen du TNP de 2010. L'ordre du jour provisoire de la Conférence de 2010 doit être adopté sans tarder.

34. Récemment, la volonté politique d'éliminer la menace nucléaire était absente. Cependant, la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires n'est pas un rêve utopique et l'instauration de ce monde n'est pas une quête chimérique. Cette vision a simplement été déraillée par l'importance excessive que certains pays de l'Ouest attachent à la non-prolifération. La Malaisie se félicite de la déclaration que le Président des États-Unis a récemment faite à Prague et dans laquelle il a réaffirmé son attachement à un monde exempt d'armes nucléaires. Cet appel, trop longtemps différé, a incité un nombre croissant de représentants de la société civile et d'anciens hommes d'État et responsables occidentaux à exiger que les États dotés d'armes nucléaires fasse preuve d'autorité et prennent des mesures tangibles en vue de l'élimination complète des armes nucléaires.

35. Le TNP est toutefois en grande difficulté. Les pays en développement qui ont renoncé aux armes nucléaires sont censés accepter le privilège qui leur est accordé par quelques pays qui maintiennent leurs arsenaux nucléaires et qui offrent leur protection à leurs proches alliés. Le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est accordé, à titre préférentiel, à des États qui ne sont pas parties au TNP, ce qui constitue une violation de l'article IV du Traité. Le refus d'un grand nombre d'États occidentaux de faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité empêche la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

36. En dépit de ces développements décourageants, le TNP continue à exister, principalement en raison du respect inébranlable par les États non dotés d'armes nucléaires des obligations qu'il leur confère. Les États parties doivent réaffirmer et renforcer le grand compromis du Traité. Chaque année, depuis 1997, la Malaisie présente un projet de résolution à la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale, dans lequel elle rappelle aux États Membres l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui réaffirme l'obligation des

États dotés d'armes nucléaires, en vertu de l'article VI du Traité, de poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces visant à la cessation rapide de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

37. À cette fin, tous les États doivent engager sans tarder des négociations multilatérales menant à la conclusion prochaine d'une convention interdisant la mise au point, la production, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, la menace de l'emploi ou l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur élimination. Les progrès réalisés sur la voie du désarmement soutiendraient les efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires. La Malaisie est profondément en désaccord avec la doctrine selon laquelle les États dotés d'armes nucléaires devraient maintenir ces armes en tant que force de dissuasion. En s'efforçant de garantir la sécurité à tout prix, ces États ont accru le sentiment d'insécurité parmi les États non dotés d'armes nucléaires, les incitant à acquérir leurs propres forces de dissuasion, y compris en mettant au point des armes nucléaires.

38. Le changement intervenu dans la politique des États-Unis est une source d'espoir, mais les actions parlent plus haut que les paroles. La Malaisie attend avec impatience la conclusion, entre les États-Unis et la Fédération de Russie, d'un accord qui succède au traité START I. La ratification, par les États-Unis du TICE inciterait d'autres États de l'annexe 2 à y adhérer. Les États parties au TNP doivent coopérer pour résoudre les problèmes en suspens et s'efforcer de rétablir l'équilibre du Traité. Les normes et les principes énoncés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD I), les décisions et les résolutions de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et les accords conclus à la Conférence d'examen de l'an 2000 devraient servir d'une base à cet effort.

39. En 2008, la Malaisie s'est associée à une initiative transrégionale avec le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la Suède et la Suisse visant à réduire la capacité opérationnelle des armes nucléaires: le Groupe de sortie de l'état d'alerte. Le Groupe pense que le maintien et le déploiement d'armes nucléaires hautement opérationnelles représentent un grave danger pour tous. Le retrait des armes nucléaires de

l'état d'alerte est une mesure pratique que les États dotés d'armes nucléaires pourraient prendre pour réduire le risque de guerre nucléaire et qui ne diminuerait en aucune façon leur potentiel sécuritaire. Le retrait de l'état d'alerte compléterait les mesures quantitatives de désarmement.

40. **M. Duncan** (Royaume-Uni) dit que le Premier Ministre de son pays a décrit les armes nucléaires comme un des grands problèmes du monde contemporain, bien qu'il ait peut-être été moins débattu que les questions du changement climatique, de la crise financière mondiale, de la pauvreté dans le monde, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ou des menaces à la sécurité créées par les conflits régionaux et le terrorisme. Cependant, la question nucléaire est non seulement aussi importante que ces autres problèmes, mais elle est aussi étroitement liée à eux et requiert la même action internationale concertée.

41. Le TNP énonce une série de principes et un cadre qui ont été très utiles au cours des 40 dernières années. La tâche à accomplir consiste à renouveler le grand compromis à sa base et à revigorer l'engagement de la communauté internationale d'arrêter la prolifération, de tirer profit des avantages de l'énergie nucléaire pacifique et de parvenir à l'objectif ultime: un monde exempt d'armes nucléaires. Une coalition mondiale doit être construite autour de cette vision partagée. Le monde doit passer d'une décennie d'impasse à une décennie de décision.

42. Le Royaume-Uni a présenté sa vision d'un régime de non-prolifération revigoré et d'un monde sans armes nucléaires au début du cycle d'examen en 2007. Deux ans plus tard, le Premier Ministre s'est engagé à renouveler cet effort. Le Royaume-Uni s'est félicité de l'engagement, de l'énergie et de la direction que le Président des États-Unis a apportés à ce problème ainsi que de l'accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie visant à la conclusion d'un traité juridiquement contraignant qui remplace le traité START I. Cependant, le succès de la Conférence d'examen de 2010 est une responsabilité partagée de tous les États. Tous les États doivent se conformer à leurs obligations internationales en matière de non-prolifération nucléaire, surtout lorsque ces obligations ont été renforcées par des résolutions du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni est prêt à jouer pleinement son rôle, y compris en publiant avant la fin de l'année un plan, «The Road to 2010» («Vers 2010») visant à identifier

les secteurs autour desquels un accord pourrait se faire pour renforcer le TNP et l'ensemble de l'architecture de désarmement à la Conférence d'examen de 2010.

43. **M. Hosseini** (République islamique d'Iran) déclare que le monde fait face à un certain nombre de défis causés par la pratique de deux poids, deux mesures et les politiques injustes de certains États. Ces États se présentent comme les garants de la paix et de la sécurité, mais, en fait, leurs actions illégales affaiblissent les institutions internationales. L'application du TNP continue d'être mal équilibrée. Les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France possèdent des milliers d'armes nucléaires et continuent de les développer et de les transférer, y compris à des États non dotés d'armes nucléaires. Il existe une tendance croissante à menacer l'emploi de ces armes à des fins politiques, et un vrai risque qu'elles soient déployées. Les États non dotés d'armes nucléaires peuvent, en toute légitimité, se demander ce qu'ils ont obtenu en adhérant au Traité.

44. Les États non dotés d'armes nucléaires ont néanmoins consenti en 1995 de proroger le Traité indéfiniment, dans l'espoir qu'il pourrait être sauvé à la Conférence d'examen de 2000. Cependant, dans un revers frustrant, un certain nombre d'États dotés d'armes nucléaires sont revenus, par la suite, sur leur ferme engagement au désarmement nucléaire. Les efforts récents tendant à transformer le Traité en un traité à objectif unique semblent avoir pour but de conférer aux États dotés d'armes nucléaires un monopole sur l'énergie nucléaire.

45. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France continuent de coopérer sur des programmes nucléaires avec le régime sioniste, en violation flagrante du Traité et des engagements pris en 1995 et en 2000. Le régime sioniste a rejeté les appels internationaux qui lui ont été lancés pour qu'il adhère au Traité, empêchant ainsi la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ses armes nucléaires menacent la paix et la sécurité internationales, avec des résultats potentiellement catastrophiques.

46. L'article IV du Traité prévoit le transfert de technologies pacifiques aux États parties. Cependant, certains États persistent à imposer des restrictions illégales et unilatérales à des États parties au Traité, privant ainsi ces derniers de leur droit légitime et inaliénable au développement nucléaire. La Conférence de 2010 devra se pencher sur cette pratique, de même

que sur l'abus qui est fait de certaines organisations internationales. L'AIEA doit vérifier le respect de l'article IV, et ceux qui le violent devront payer une compensation.

47. Certains États dotés d'armes nucléaires ont contribué à l'apparition de nouveaux détenteurs d'armes nucléaires et donné un élan à course aux armements. La Conférence d'examen ne peut négliger le fait que ces États ont transféré des matières de qualité militaire à des États non-parties. Pourtant la décision qu'a récemment prise le Groupe des fournisseurs nucléaires, sous la pression des États-Unis, a donné le signal que les États avaient plus à gagner en restant en dehors du Traité.

48. Les autorités des États-Unis ont récemment décidé de changer de cap et d'opter pour le désarmement nucléaire. L'expérience des 40 dernières années montre que ces promesses ne se sont jamais concrétisées. Il est donc essentiel qu'elles soient soutenues par une action vérifiable et irréversible. Les États-Unis doivent abandonner la doctrine de la dissuasion nucléaire, honorer les engagements qu'ils ont pris aux Conférences d'examen précédentes et mettre fin à leur coopération nucléaire avec le régime sioniste, en exhortant ce dernier à éliminer son arsenal nucléaire et à adhérer au Traité.

49. Des déclarations comme celles qu'a faite la République tchèque au nom de l'Union européenne se sont référées au programme nucléaire de la République islamique d'Iran, qui est en fait exclusivement pacifique. Des références de cette nature sont sélectives et nuisent à un environnement de travail coopératif. Il est aussi décourageant que le Secrétaire général se soit référé à un État partie et à un État non partie comme étant sur un pied d'égalité.

50. **M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les négociations multilatérales relatives au désarmement sont dans une impasse. Il existe le risque que les armes nucléaires puissent être acquises par des groupes terroristes ou même déployées par des États dotés d'armes nucléaires contre des États parties. Conformément à la lettre et l'esprit du Traité, les puissances nucléaires doivent faire preuve d'une plus grande responsabilité en s'efforçant de réduire leurs arsenaux nucléaires. Les négociations concernant la prolifération horizontale et la prolifération verticale doivent se dérouler dans un esprit de bonne foi. Il est regrettable que certains États soient tenus à respecter

leurs obligations en vertu des accords internationaux tandis que d'autres ont sont exempts. Ces pratiques discriminatoires vont à l'encontre du principe de l'égalité des États.

51. Les États dotés d'armes nucléaires ont pris des engagements substantiels aux Conférences d'examen de 1995 et 2000. Un système transparent et universel de vérification est donc nécessaire. La Conférence du désarmement doit s'efforcer d'identifier les mesures qui sont nécessaires pour éliminer toutes les armes nucléaires selon un calendrier spécifique. Il est aussi important de parvenir à un consensus pour créer un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire et le doter d'un mandat. Un autre problème vital consiste dans la négociation d'une convention interdisant la production de matières fissiles pour le développement d'armes nucléaires.

52. Il est inacceptable que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de considérer les armes nucléaires comme une force de dissuasion contre les autres États parties, alors que ceux-ci se conforment à leurs obligations. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties de sécurité négatives par le biais d'un instrument international contraignant. Le Venezuela espère aussi que d'autres zones exemptes d'armes nucléaires seront créées, notamment au Moyen-Orient et en Europe centrale. Enfin, en vertu du TNP, les parties ont le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans faire l'objet de discrimination. Son pays rejette toute tentative politisée tendant à miner les dispositions du Traité par des actions visant à diminuer son intégrité.

53. **M. Snoussi** (Tunisie) déclare que les parties doivent trouver un équilibre entre leurs obligations et leurs responsabilités mutuelles en vertu des dispositions du TNP. À cet égard, il se félicite de la décision prise par les États-Unis et la Fédération de Russie d'intensifier les négociations sur la réduction de leurs arsenaux stratégiques, de même que l'engagement de la nouvelle administration des États-Unis de contribuer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

54. Hélas, il n'y a pas eu de progrès significatif sur la voie du désarmement nucléaire. Il exhorte les États dotés d'armes nucléaires à honorer les fermes engagements qu'ils ont pris à la Conférence d'examen

de 2000 de procéder à l'élimination de leurs arsenaux et espère qu'ils tiendront leur promesse en accélérant les négociations en vue d'appliquer les 13 mesures pratiques convenues en 2000. Entre-temps, des garanties efficaces doivent être mises en place contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre les États qui ont renoncé volontairement à la possession d'armes nucléaires.

55. Le fait que certains États dotés d'armes nucléaires n'aient pas ratifié le TICE, surtout ceux dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur, est une source de préoccupation. De plus, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires viole les garanties données par les États dotés d'armes nucléaires lors de l'adoption du TICE. Un objectif qui n'a pas encore été atteint consisterait à conclure un traité sur l'interdiction de la production et du stockage des matières fissiles. Les négociations sur cet instrument n'ont même pas commencé, bien qu'elles soient cruciales pour une élimination rapide et efficace des armes nucléaires.

56. Il est crucial de soutenir le droit inaliénable de toutes les parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'élaboration de programmes nucléaires civils par les États doit être respectée et encouragée; en même temps, l'AIEA joue un rôle essentiel en garantissant que les États respectent leurs engagements en matière de sécurité, de sûreté et de non-prolifération.

57. L'efficacité et la crédibilité du TNP dépendent de son universalité. Il est particulièrement urgent que les États dotés d'une capacité nucléaire y adhèrent car cela renforcerait la sécurité dans les zones de tension comme le Moyen-Orient. Il est regrettable que, malgré le désir manifesté par les États du Moyen-Orient de créer une zone exempte d'armes nucléaires, Israël continue, lui-seul, à refuser de signer le TNP et à placer ses installations nucléaires sous le contrôle de l'AIEA. Ce comportement constitue un obstacle aux efforts de désarmement, en général, et à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient, en particulier.

58. **M. Argüello** (Argentine) dit, qu'en sa qualité de producteur et d'utilisateur d'énergie nucléaire, son pays a une responsabilité particulière de promouvoir le désarmement nucléaire. Au niveau bilatéral, l'Argentine et le Brésil ont réaffirmé en 2008 leurs accords de coopération nucléaires, qui couvrent des secteurs tels que l'enrichissement de l'uranium et la

construction de réacteurs électronucléaires. Ces accords sont motivés par la volonté de satisfaire les besoins énergétiques de la région tout en garantissant l'utilisation exclusivement pacifique de la technologie nucléaire. Au niveau régional, l'Argentine est partie à des accords tels que le Traité de Tlatelolco.

59. Les États parties doivent honorer leur engagement de renforcer le Traité sur la non-prolifération, au lieu de chercher à réinterpréter cet engagement. Quant aux puissances nucléaires, elles doivent donner l'exemple, notamment en procédant à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires, en promouvant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et en demandant à la Conférence du désarmement d'engager, sans conditions préalables, des négociations en vue de la conclusion d'un traité sur les matières fissiles. Il se félicite, à cet égard, des déclarations récentes faites par les deux plus grands États dotés d'armes nucléaires, et est convaincu que ces déclarations mèneront à une action tangible.

60. En tant qu'État possédant la technologie nécessaire pour l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, l'Argentine souligne la nécessité d'adopter une approche équilibrée vis-à-vis de cette technologie avancée. Toute tentative de redéfinir l'équilibre délicat entre les obligations contenues dans le Traité, de mettre en question la valeur de ces obligations, ou même de mettre en doute le droit des États au développement nucléaire pacifique, risque de compromettre le système de non-prolifération actuellement en place. Son pays n'épargnera aucun effort pour préserver l'intégrité et la légitimité du Traité. Plusieurs délégations ont exprimé un optimisme prudent au sujet du Comité préparatoire actuel, et il est important de tirer profit de cette volonté politique renouvelée.

61. **M. Enkhsaikhan** (Mongolie), rendant compte de la première réunion entre la Mongolie et les centres de liaison des zones exemptes d'armes nucléaires existantes, tenue en Mongolie en avril 2009, dit que les participants ont débattu de l'application de la Déclaration de Tlatelolco de même que des préparatifs de la deuxième Conférence des États parties et des signataires de traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les participants ont mis l'accent sur l'importance de l'universalisation du TNP et de la prompte entrée en vigueur du TICE. Ils ont été mis au courant des faits nouveaux concernant la création de nouvelles zones

exemptes d'armes nucléaires ainsi que le Modèle de convention relative aux armes nucléaires et le Protocole de Hiroshima-Nagasaki. Les participants ont exprimé leur soutien à la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire; se sont félicités de l'entrée en vigueur du Traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale; et ont examiné la possibilité de demander au Secrétaire général d'établir une étude complète et actualisée sur la question des zones exemptes d'arme nucléaire-sous tous ses aspects.

62. Les représentants de la Mongolie, de la Fédération de Russie et de la Chine se sont réunis en mars 2009 pour examiner un projet de traité trilatéral préparé par Mongolie pour débattre des aspects externes de son statut. Le projet est similaire à d'autres traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires mais il prend aussi en considération l'emplacement de la Mongolie et ses relations avec ses deux voisins. Les trois parties ont décidé de poursuivre leurs conversations.

63. **M. Al-Hamadi** (Qatar) souligne que le progrès reste lent en ce qui concerne le désarmement nucléaire, en raison du refus des cinq États dotés d'armes nucléaires de réduire et d'arrêter le développement de leurs arsenaux nucléaires et du refus d'autres États dotés d'armes nucléaires d'adhérer au TNP. L'élimination définitive de toutes les armes nucléaires doit rester l'objectif ultime des États parties au TNP. En attendant, un instrument international juridiquement contraignant doit être conclu pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Il est tout aussi important de mettre l'accent sur le droit inaliénable des États parties au TNP d'avoir accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

64. Le Qatar est en faveur de la prompte application du TICE et d'une action rapide sur la résolution 50/66 de l'Assemblée générale relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Les États parties au TNP, notamment ceux qui ont soutenu cette résolution, doivent cesser de se taire au sujet de la politique nucléaire d'Israël, qui viole le TNP, précipite la région dans une course aux armements et met en danger la sécurité régionale et internationale. L'adhésion d'Israël au TNP renforcerait la confiance dans la recherche de solutions aux problèmes du Moyen-Orient. Si la Conférence d'examen du TNP de 2010 ne donne pas de résultats

concrets, les pays arabes devront rechercher des alternatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

65. Il est regrettable, qu'en raison de la pratique de deux poids, deux mesures et de politiques discriminatoires, aucun progrès n'ait été fait à la l'importante session de 2009 de la Commission du désarmement de l'ONU en vue de la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. Le Qatar a pris un certain nombre de mesures pour renforcer le TNP aux niveaux international et national, y compris en participant à des conférences et en soumettant des rapports au Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement; en signant un accord de garanties généralisées et un protocole relatif aux petites quantités de matières avec l'AIEA; en assurant la formation d'experts et de spécialistes dans le domaine de l'application d'instruments internationaux relatifs à l'interdiction d'armes de tous types; et en promulguant la législation nationale nécessaire pour se conformer à ses obligations dans les secteurs du désarmement et de la sécurité internationale.

66. **M. Onemola** (Nigéria) déclare que, s'ils souhaitent parvenir à un consensus sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, les États parties doivent faire preuve d'un esprit de compromis. Il se félicite des déclarations récentes de la Fédération de Russie et des États-Unis, dans lesquelles ces pays ont, en fait, renouvelé leur engagement de réduire leurs armements nucléaires, et exhorte les autres États dotés d'armes nucléaires à faire le même. Il engage la Conférence du désarmement à négocier un traité vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles et lance un appel aux États qui ne l'ont pas encore avait pour qu'ils adhèrent au TNP et ratifient le TICE.

67. **M. Balé** (Congo) dit que seul une mise en œuvre pleine et entière des obligations juridiques en matière de non-prolifération et l'ouverture, dans les meilleurs délais de négociations sur des mesures efficaces visant à mettre fin à la course aux armements permettront de garantir la paix et la sécurité internationales. La ratification universelle du TNP et l'application des recommandations adoptées par les États parties au TNP aux Conférences d'examen de 1995 et 2000, notamment les 13 mesures pratiques, revêtent une importance cruciale.

68. Il se félicite de la récente entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et des efforts de l'Union africaine visant à faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. De même il appuie la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

69. Limiter les négociations aux États parties au TNP revient à diminuer l'efficacité du Traité. Il est donc crucial pour poursuivre l'objectif de l'adhésion universelle. Par ailleurs, les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et autres substances explosives à des fins militaires sont une nécessité urgente. Il convient aussi de renforcer le rôle de l'AIEA en tant qu'autorité compétente responsable de vérifier et d'assurer le respect de ses accords de garanties avec les États parties.

70. Enfin, le respect, par les États de leurs obligations en vertu de la résolution 1540 (2004) doit être assuré afin que des agents non étatiques ne puissent acquérir d'armes de destruction massive. La coopération entre les États sur ce problème doit se dérouler dans le cadre de l'ONU, d'une manière transparente et non discriminatoire.

71. **M. Owade** (Kenya) déclare que, eu égard aux menaces émergentes, y compris le terrorisme, le désarmement nucléaire doit rester l'objectif ultime. Les États dotés d'armes nucléaires doivent donc hâter la réduction de leurs arsenaux nucléaires. À cet égard, il se félicite de la décision qu'ont prise les États-Unis et la Fédération de Russie de lancer une nouvelle série de négociations sur la réduction des armes nucléaires et exhorte les autres principaux États dotés d'armes nucléaires à entreprendre des négociations stratégiques similaires pour améliorer la sécurité et la sûreté nucléaires. La question de l'entrée en vigueur du TICE doit être examinée à titre prioritaire. À cet égard, il se félicite des ouvertures faites récemment par Washington pour ratifier ce traité et lance un appel à tous les États, notamment ceux dont la ratification est nécessaire pour que le Traité entre en vigueur, de le ratifier aussi rapidement que possible.

72. L'AIEA joue un rôle crucial dans la vérification du respect des accords de garanties qu'elle conclut avec les États parties dans le cadre du TNP. Toute tentative de jouer des jeux politiques avec l'AIEA ne fera que l'affaiblir et la rendra incapable de s'acquitter de ses responsabilités cruciales dans la promotion de la

sécurité nucléaire. Il est important de reconnaître le droit inaliénable des États parties au TNP de déterminer et de satisfaire leurs besoins en énergie nucléaire. L'AIEA pourrait être un partenaire important en garantissant une approche non discriminatoire à la fourniture de combustible nucléaire et un climat de confiance et de coopération entre les fournisseurs et les consommateurs.

73. **M. Danon** (France) exprime l'espoir que la Conférence d'examen du TNP sera l'occasion d'adopter des plans concrets et réalistes, fondés sur les trois piliers du Traité. La France a pris un certain nombre de mesures pour contribuer au désarmement nucléaire depuis son adhésion au Traité, notamment en soumettant, le plus récemment, des initiatives concrètes de désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

74. En ce qui concerne la prolifération, la communauté internationale doit répondre fermement aux défis majeurs posés par la République islamique d'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Il est nécessaire de promouvoir l'application universelle des accords de garanties de l'AIEA de même que la conclusion de protocoles supplémentaires; ensemble, ces instruments permettront à l'AIEA de remplir au mieux sa mission. Il est aussi important de promouvoir un contrôle des exportations rigoureux, notamment au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires, afin d'empêcher le transfert de matières nucléaires. Pour les mêmes raisons, des décisions opérationnelles doivent être prises sur la question du retrait du Traité.

75. La communauté internationale doit utiliser tous les moyens dont elle dispose pour prévenir les risques, notamment terroristes, qui sont liés à la disponibilité et à la circulation de biens nucléaires, notamment au travers de réseaux clandestins. La France est prête à partager son expérience dans le domaine de l'énergie nucléaire civile avec tous les pays désireux de se doter de capacités électronucléaires en se conformant à leurs obligations internationales de non-prolifération. Pour atteindre cet objectif, elle s'est engagée, ces dernières années, dans un nombre croissant de partenariats, en particulier avec des pays en développement.

76. Il met l'accent sur l'urgence d'engager un dialogue avec l'Inde, Israël et le Pakistan en une vue à garantir le respect des normes internationales en matière de non-prolifération et de contrôle des exportations. La création d'une zone exempte d'armes de destruction

massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient revêt une l'importance extrême. Une solution à la question iranienne contribuerait aux efforts de non-prolifération et à la création de cette zone. La ratification du TICE par tous les États du Moyen-Orient et la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait aussi des étapes essentielles dans cette direction.

77. **M. Duncan** (Royaume-Uni), exerçant son droit de réponse, dit qu'il est regrettable que certaines délégations n'aient pas prêté attention aux propos du Secrétaire général quant à la nécessité d'alléger les inquiétudes internationales. Il répondra aux allégations faites au sujet de l'engagement britannique au désarmement nucléaire pendant le débat de groupe approprié. Il appelle l'attention sur un discours récent fait par le Premier Ministre britannique qui, tout en reconnaissant les graves défis auxquels le monde est actuellement confronté, a exhorté la communauté internationale à s'unir autour d'un but commun et à former un nouveau multilatéralisme qui rejette les antagonismes et est fondé sur l'attachement aux vertus de la coopération internationale.

La séance est levée à 18h 15.